GROUPEMENT HOSPITALIER DE CHAMPAGNE

CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER D'ARGONNE

DDWFE/LL/VM/2019-001

Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- *VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;*
- *VU le Décret du 24 février 2015 portant nomination de Madame Dominique DE WILDE en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS ;*
- *VU ensembles, l'arrêté du 1er septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.*

Arrête :

Article 1 : Madame Isabelle JEANNESSON, Directrice adjointe, est chargée des fonctions de référent achat du Centre Hospitalier d'Argonne au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

Article 2 : Madame Isabelle JEANNESSON a compétence jusqu'au 31 décembre 2019 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins du Centre Hospitalier d'Argonne, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants déterminés suivants :

1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT ;
2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 25 000 € HT, et une opération de travaux dans la limite de 90 000 € HT ;
3) L'acte d'achat réalisé auprès de l'UGAP, dans la limite de 25 000 € HT ;
4) L'acte d'achat qui relève de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, dans la limite de 25 000 € HT ;
5) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

Article 3 : Pour l'exercice de la présente délégation, Madame Isabelle JEANNESSON respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention *« Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation»*.

Article 4: Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.

Article 5 : Le présent arrêté sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier et fera l'objet de publication le rendant consultable, tant au niveau de l'établissement partie qu'au niveau du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Reims, le 1er janvier 2019

La Directrice Générale

Dominique DE WILDE

Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature référencée DDW/FE/LL/VM/2019-001 - le ..3 janvier 2019 .

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Isabelle JEANNESSON	Directrice Adjointe	IJ	